

POUR LES PERSONNES N'AYANT PAS LA POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE EN LIGNE

Rendez-vous à l'agence DistriBus muni de :

- vos pièces justificatives (photo d'identité, pièce d'identité, justificatif de scolarité si plus de 18 ans)
- votre paiement (carte bancaire, chèque, espèces).

Votre carte vous sera remise de suite.



Retirez un dossier d'inscription :

- dans l'un des Pôles de Proximité de Saint-Louis Agglomération à Folgensbourg ou à Sierentz
- sur www.distribus.com.

Renvoyez le dossier complété, accompagné d'une photo et des pièces justificatives et de votre règlement par chèque à l'agence DistriBus de Saint-Louis.

Un mail vous sera envoyé lorsque votre carte sera disponible au lieu de retrait choisi.

INFORMATIONS ET RETRAIT DES CARTES

i Agence DistriBus
6 Croisée des Lys - SAINT-LOUIS
Tél : 03 89 69 73 65 E-mail : distribus@l-k.fr
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi : 9 h à 13 h et 14 h à 18 h 45
Le samedi : 9 h à 12 h 45

i Pôle de proximité de Folgensbourg
72 rue de Delle - Folgensbourg
Tél : 03 89 68 17 07 E-mail : pole-folgensbourg@agglo-saint-louis.fr
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h
Mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h

i Pôle de proximité de Sierentz
57 rue Rogg-Haas - Sierentz
Tél : 03 89 28 54 28 E-mail : pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr
Horaires d'ouverture
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h
Jeudi : 9 h à 12 h

Renseignements

Saint-Louis Agglomération

Direction des transports

Tél : 03 89 70 93 67

E-mail : transports@agglo-saint-louis.fr



RENTÉE SCOLAIRE 2019
DE NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES
TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Un tarif unique

Des voyages illimités

avec la carte Distripass Junior !



QUELS SERONT LES GRANDS CHANGEMENTS À LA RENTRÉE 2019 ?



À compter du
1^{er} septembre 2019

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières



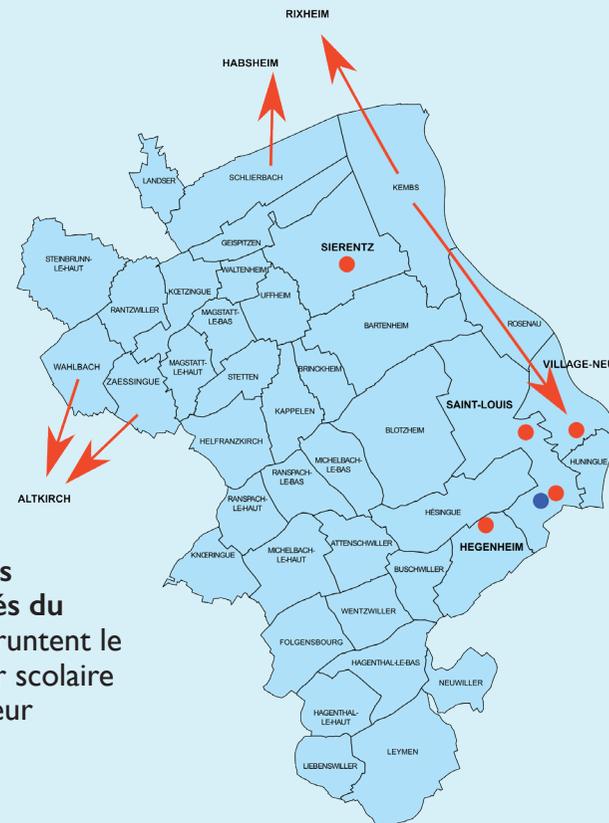
Les tarifs des transports scolaires pour les collégiens et lycéens dans les 40 communes qui forment aujourd'hui Saint-Louis Agglomération sont très différents et peuvent varier du simple au triple, sachant que certains collégiens bénéficient de la gratuité.

Afin d'assurer une égalité de traitement et d'harmoniser les tarifs, mais également pour favoriser la mobilité des jeunes et leur donner plus d'autonomie dans leurs déplacements, Saint-Louis Agglomération a décidé de faire bénéficier l'ensemble des collégiens et lycéens d'une carte Distripass junior à 120 € par an dès la 6^e.

Les + du Distripass junior

- + Utilisable **toute l'année**, même pendant les vacances scolaires
- + **Voyages illimités sur le réseau Distribus** (hors service de Transport à la Demande) **et avec le tram 3 sur sol français**
- + Permet d'**emprunter les circuits scolaires spéciaux** desservant les établissements scolaires pendant les jours de classe

- Tarification Distribus
- Circuits non concernés par la tarification Distribus (tarification régionale)
- Collèges
- Lycée



QUI EN PROFITE ?

Les jeunes de Saint-Louis Agglomération, scolarisés du collège au lycée qui empruntent le réseau Distribus ou un car scolaire spécial pour se rendre à leur établissement.



Coût moyen du transport par an pour un élève de collège et de lycée

1000 €

QUI ORGANISE ? QUI FINANCE ?

Saint-Louis Agglomération a l'entière compétence de l'organisation des transports scolaires. Elle :

- détermine les règles de prise en charge
- fixe les tarifs
- définit les itinéraires et les arrêts de prise en charge.

Part SLA
880 €

Part famille
120 €

DistriBus

Rentrée
2019

Un tarif unique pour tous :
le Distripass Junior à 120 € /an

COMMENT COMMANDER OU RECHARGER SA CARTE ?



Rendez-vous sur www.distribus.com
→ rubrique « cartes scolaires »

Ouverture des inscriptions le 11 juin 2019

Vous n'avez pas encore de carte Distripass

- Renseignez le formulaire en ligne
- Téléchargez les pièces justificatives (photo d'identité, pièce d'identité, justificatif de scolarité si plus de 18 ans)
- Procédez au paiement (possibilité de paiement en 12 fois)
- Choisissez le lieu de retrait de votre carte.

L'agence vous contactera lorsque votre carte sera disponible au lieu de retrait choisi.

Votre carte sera activée à partir du 1^{er} septembre 2019.

Vous avez déjà une carte Distripass

- Cliquez sur « commander ma carte scolaire »
- Renseignez votre numéro de carte et complétez ou modifiez le formulaire, le cas échéant
- Procédez au paiement.

Votre carte sera activée à partir de la 1^{ère} validation dans un bus.

CONSULTEZ LES HORAIRES DES LIGNES SCOLAIRES

Pour consultez les horaires de bus, rendez-vous sur :

- www.distribus.com ou sur
- www.agglo-saint-louis.fr (vie quotidienne>mobilité>transports scolaires).